



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 14085

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les conséquences financières très importantes des fraudes dans les transports en commun, et plus particulièrement à la RATP et à la SNCF. En effet, depuis quelques années, les usagers et les professionnels des transports en commun constatent une constante augmentation de la fraude. Cette situation devient très préoccupante, non seulement en termes financiers pour les entreprises concernées et les usagers, qui se voient astreints à une augmentation des tarifs, mais encore en termes de sécurité pour les personnels et les voyageurs, car les fraudeurs, lorsqu'ils sont pris en flagrant délit deviennent souvent très violents. Cette situation explique d'ailleurs que les agents de transport en commun n'osent même plus se rendre dans certains endroits. Les collectivités locales sont contraintes d'augmenter leurs subventions, au détriment des administrés. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures concrètes et adaptées il compte prendre afin de remédier à ces problèmes de sécurité et de faire en sorte que ce ne soient plus les usagers en règle et la population dans son ensemble qui paient pour les fraudeurs.

Texte de la réponse

La fraude est génératrice de pertes de recettes importantes, notamment en Ile-de-France (annuellement, environ 50 millions d'euros pour la SNCF et 70 millions d'euros pour la RATP). Elle contribue au développement du sentiment d'insécurité. Les transporteurs ont, en conséquence, engagé depuis plusieurs années un ensemble d'actions de lutte contre la fraude. Elles ont entraîné une baisse sensible du taux de fraude, notamment sur les réseaux ferrés. A la SNCF, le taux de fraude global était de 15 % en 1998. Il est descendu à 10,8 %. A la RATP, les taux de fraude « métro » et « RER » qui étaient respectivement de 5,2 % et 4,9 en 1998, sont aujourd'hui de 4,4 % et 3,7 %. Sur les réseaux de surface, bus et tramway, les taux de fraude sont plus élevés mais en voie de stabilisation. Les améliorations constatées sont notamment le fruit d'une politique de reconquête progressive de l'espace de transport par les opérateurs en cours d'intensification. Elle s'est conjuguée à la mise en oeuvre de mesures tarifaires spécifiques telles que la création de la carte « Imagine'R ». Cette politique de reconquête de l'espace de transport permettant de lutter contre la fraude et contre les phénomènes d'insécurité qu'elle peut engendrer, repose sur un ensemble d'actions. On peut citer au nombre de celles-ci : l'extension du contrôle automatique banlieue (CAB) dans les gares SNCF d'Ile-de-France (avec présence visible de personnel à proximité). En 2004-2005, 195 gares sur 385 seront équipées et 90 % du trafic couvert. Les 190 gares « ouvertes » restantes seront équipées de bornes de validation pour une validation systématique en entrée dans le cadre de la généralisation de la télébilletique qui interviendra courant 2004 ; en complément de ce programme, le clôturage des emprises ferroviaires est en cours de réalisation ; le déploiement de la vidéosurveillance dans 120 gares de la SNCF et dans tous les réseaux RATP ; l'équipement en vidéosurveillance embarquée des 4 000 bus de la RATP (200 sont actuellement équipés) ; la restauration des règles d'usage (montée par l'avant et présentation des forfaits) dans les bus, préalablement à la mise en place de la validation systématique à l'entrée dans les deux années à venir ; le développement du nouveau service Tram pour une meilleure qualité du service avec constitution d'équipes mixtes (machiniste, opérateur de

contrôle et deux emplois-jeunes, agents de prévention-service effectuant aux portes un contrôle discret et efficace des titres de transport). Une politique de même nature est mise en oeuvre dans les autres agglomérations en régions. Elle se fonde, en particulier, sur la généralisation de la montée dans les autobus par la porte avant et sur la création de titres de transport adaptés à chaque segment de clientèle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14085

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1948

Réponse publiée le : 7 juillet 2003, page 5404